

*Le dossier sera fourni en 1 exemplaire et conservé par le service assainissement*

**RANG N°**

**DEMANDE DE BRANCHEMENT  
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**COMMUNE**

**La demande de branchement concerne le raccordement :**

- des eaux usées domestiques**
- des eaux assimilées domestiques qui peuvent être acceptées sous réserve du**

**Demandeur :**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse (suite) : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... Tél port. : .....

Mail : .....

**Adresse du terrain à raccorder :**

Adresse (si différente de celle du demandeur) : .....

Adresse (suite) : .....

.....

Commune : ..... Code postal : .....

Références cadastrales : .....

Section : ..... Parcelle(s) n° : .....

Surface parcellaire totale : ..... m<sup>2</sup>

**Renseignement concernant le bâtiment ou le projet à raccorder :**

- Maison individuelle

⇒ Si extension, surface de l'extension : .....m<sup>2</sup>

- Habitat collectif

- Bâtiment à usage commercial / agro-alimentaire / artisanal

Nature de l'activité : .....

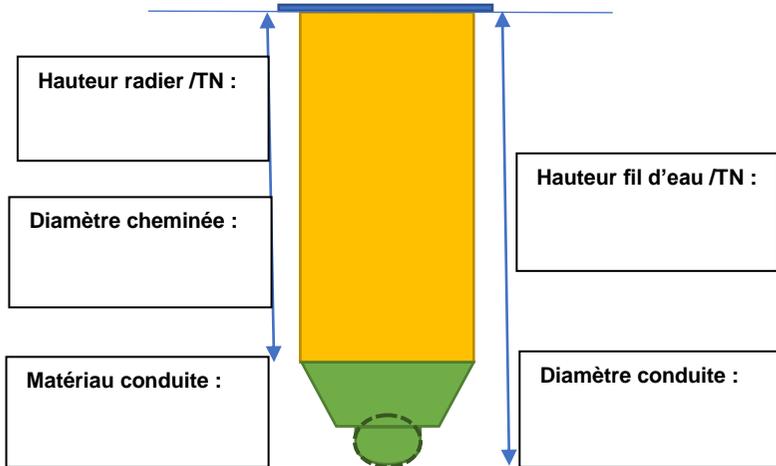
.....

Nombre d'équivalent temps plein : .....

⇒ Si extension, surface de l'extension : .....m<sup>2</sup>

# CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU RACCORDEMENT ENVISAGE

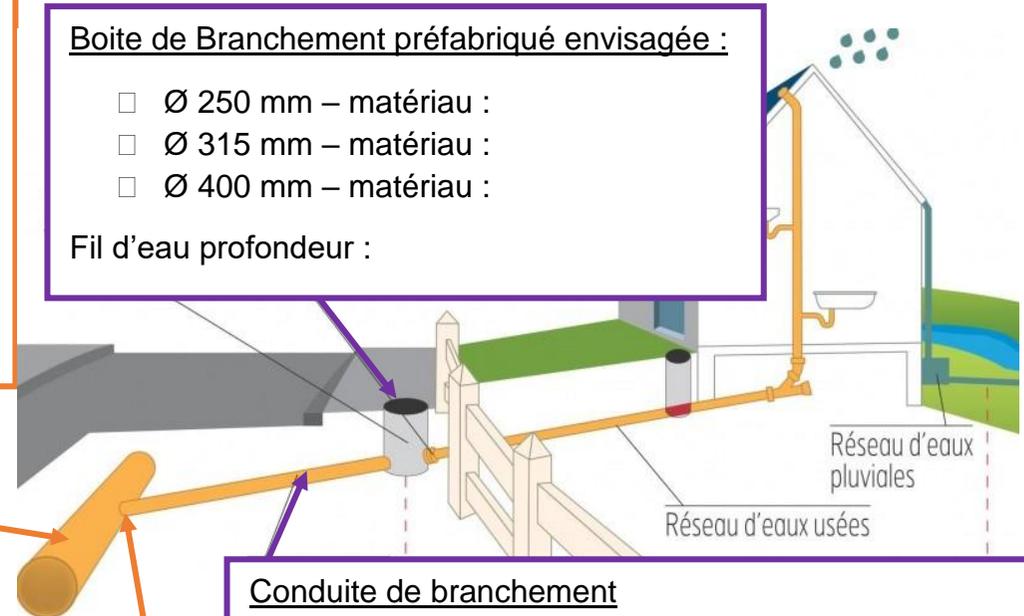
## Caractéristiques du réseau (à remplir par le service assainissement) :



## Boîte de Branchement préfabriquée envisagée :

- Ø 250 mm – matériau :
- Ø 315 mm – matériau :
- Ø 400 mm – matériau :

Fil d'eau profondeur :



## Raccordement de la canalisation de branchement au réseau envisagé :

- Culotte
- Selle
- Tulipe de piquage
- Clip de piquage
- Piquage sur regard de visite existant + joint élastomère hublot

## Conduite de branchement

PVC CR8 / pente  $\geq 3\%$  envisagée :

- Ø 125 mm
- Ø 150 mm
- Ø 160 mm
- Autre préciser : Ø      mm

Veillez représenter l'implantation de la conduite de branchement et celui de la boîte de branchement :

Nous vous rappelons que le raccordement de toutes les installations sanitaires de l'immeuble devra se faire **au niveau d'une boîte de branchement à installer en domaine public en limite de propriété**. Ces travaux sont à votre charge exclusive, ils pourront être réalisés par une entreprise compétente de votre choix, après validation du dossier technique par notre service.

Le rejet des eaux pluviales telles que drains, eaux de toit, rigoles, etc. dans le réseau d'assainissement est strictement interdit

Le pétitionnaire s'engage à informer le service assainissement du début des travaux en domaine public/privé afin qu'il puisse vérifier la bonne exécution du chantier avant le remblaiement des tranchées.

**Renseignement concernant l'entreprise effectuant les travaux :**

Nom : .....

Adresse : .....

Adresse (suite) : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... Tél port. : .....

Mail : .....

**Le présent document est à retourner dûment complété et accompagné des pièces suivantes :**

- un plan de situation,
- un plan masse indiquant l'emplacement du/des raccordements souhaités,
- En cas d'obligation de passer par une servitude de passage, celle-ci devra être obligatoirement jointe à la demande.

## **RAPPELS IMPORTANTS**

Le code de la Santé Publique stipule que le « raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout »

### **Participation au Financement de l'Assainissement Collectif ou PFAC :**

#### **PFAC Eaux usées domestiques**

Facturation de la PFAC d'un montant forfaitaire de 500€ 2 ans après la date effective du branchement correspondant à la demande d'abonnement eau pour :

- Tout raccordement au réseau d'eau usées existant d'une construction neuve, d'une extension augmentant la capacité d'accueil du bâtiment.
- Tout raccordement d'une habitation existante sur un réseau d'eaux usées nouvellement construit

#### **PFAC Eaux usées assimilées domestiques**

Les assimilés domestiques seront également taxés en fonction de leur équivalents usagers (EU) représentant la qualité de rejet

- ✓ 0 à 20 Equivalents Usagers : 360 € par Equivalents Usager (EU)
- ✓ 20 à 100 Equivalents Usagers : 300 € par EU
- ✓ Supérieur à 100 Equivalents Usagers : 200 € par EU

Les équivalents usagers sont calculés en référence à la circulaire relative à l'assainissement non collectif du 22 mai 1997 :

- Ecole(pensionnat), caserne, maison de repos (par résident) :1
- Ecole (demi-pension), ou similaire (par élève) : 0.5
- Ecole (externat), ou similaire (par élève) : 0.3
- Hôpitaux, clinique, etc. (par lit) (y compris personnel soignant et d'exploitation) : 3
- Personnel de bureaux, de magasin (par agent temps plein) : 0.5
- Hôtel-restaurant, pension de famille (par chambre) : 2
- Hôtel, pension de famille (sans restaurant, par chambre) : 1
- Terrain de camping (par emplacement) : 0.75 à 2
- Usagers occasionnel (lieux publics) : 0.05

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intercommunal d'assainissement et m'engage à faire réaliser les travaux conformément à celui-ci et selon les règles de l'art.**

Fait à ....., le.....

Signature du propriétaire

#### **SERVICE DES EAUX DU COUSERANS**

13, route de Toulouse 09190 Saint Lizier

Tél : 05.34.14.33.05

Mail responsable: [v.gosselin@eauxducouserans.com](mailto:v.gosselin@eauxducouserans.com)

Mail secrétaire : [d.litchman@eauxducouserans.com](mailto:d.litchman@eauxducouserans.com)